

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2019

Présents : Jean-Claude DOSSETTO, Jean-Louis FELUGO, Marie-Claire FEREOUX, Carlos FERNANDEZ, Emmanuelle FOGNINI, Bruno LABAT, Michèle LAUZE, Michel LEROY, Patrice VARAIRE

Pouvoirs : Stéphane FABRESSE à Michel LEROY, Franck LAROCHE à Joëlle RICHAUD, Valérie MERLI à Marie-Claire FEREOUX

Secrétaire : Marie-Claire FEREOUX

Le quorum est atteint.

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et lit un mot de bienvenue de la part de Franck Laroche retenu par des obligations professionnelles.

Le compte-rendu du conseil municipal du 04 février 2019 est soumis au vote.
Les trois nouveaux élus s'abstiennent car non élus à cette date.

Vote : 10 voix pour et 3 abstentions

1 – Compte de Gestion

Le compte de gestion, établi par le Trésor Public, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Résultats 2018

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
547 712,69	668 234,36	598 367,12	740 862,41
Solde : + 120 521,67		Solde : + 142 495,29	

Vote : unanimité

2 – Compte Administratif

Le compte administratif, établi par la mairie, clôture l'exercice budgétaire écoulé. Il doit être identique au compte de gestion :

- Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Il présente les résultats comptables de l'exercice

- Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote.

FONCTIONNEMENT 2018			
DEPENSES		RECETTES	
Chap 011 Dépenses générales	129 072,04	Chap 013	4 912,66
Chap 012 Dépenses de personnel	250 924,02	Chap 70 Produits des services	50 397,40
Chap 014 Atténuation de produits	2 896,55	Chap 73 Impôts et taxes	373 936,35
Chap 042 Transfert entre sections	93 453,30	Chap 74 Dotations et participations	105 476,27
Chap 65 Charges de gestion courante	63 487,68	Chap 75 Produits de gestion courante	53 179,07
Chap 66 Intérêts de la dette	7 879,10	Chap 76 Produits financiers	5,13
Chap 67 Charges exceptionnelles		Chap 77 recettes exceptionnelles	80 327,48
TOTAL	547 712,69		668 234,36
SOLDE + 120 521,67			

INVESTISSEMENTS 2018			
DEPENSES		RECETTES	
041 Opérations patrimoniales	12 598,06	Chap 040 Transfert entre section	93 453,30
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	39 548,64	Chap 041 Opérations patrimoniales	12 598,06
Chap 20 Immobilisations incorporelles	25 539,90	Chap 10 Immobilisations corporelles	74 009,48
Chap 21 Immobilisations corporelles	520 680,52	Chap 13 Subventions d'investissement	160 801,57
		Chap 16 Emprunt	400 000,00
TOTAL	598 367,12		740 862,41
SOLDE + 142 495,29			

Le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum (article L.2121-14 du CGCT). Une procuration donnée au maire ne peut être utilisée lors du vote du compte administratif. Est donc exclu du vote Franck Laroche qui a donné son pouvoir à Madame le Maire.

Vote : unanimité (11 voix)

3 – Affectation du Résultat

Le résultat global de la section de fonctionnement étant positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068) mais peut également être affecté librement en recettes de fonctionnement (affectation à l'article 002).

Sont également repris les restes à réalisés (investissements commencés en 2018 à finir en 2019) en dépenses et en recettes.

Il est proposé de répartir le résultat sur le budget 2019 de la façon suivante .

- total à inscrire au compte 001 en recettes	145 707,17
- total à inscrire au compte 001 en dépenses	0,00
- total à inscrire au compte 1068 en recettes	138 499,09
- total à inscrire au compte 002 en recettes	240 697,53
- total à inscrire au compte 002 en dépenses	0,00
- Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses	432 721,00
- Restes à réaliser en investissement recettes	148 814,74

Vote : unanimité

4 – FRAT 1 - Demande de subvention

Dans le cadre du FRAT 2019 (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire) mis en place par la Région Sud, il est proposé de faire une demande de subvention pour l'aménagement du chemin de la Montagne (partie basse c'est-à-dire entre la fontaine et l'entrée dans le hameau de Belle Etoile) sur la base de 30% de la dépense subventionnable.

Vote : unanimité

5 – FRAT 2 - Demande de Subvention

Dans le cadre du FRAT 2019 (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire) mis en place par la Région Sud, il est proposé de faire une demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la Traverse du Cercle, à réhabiliter en pavés de pierre comme ce qui a été fait dans la rue des Cataornes.

La Région permet aux communes jusqu'à 1250 habitants de déposer 2 demandes de FRAT, dont l'une ci-dessus et l'autre au taux de 70 % du cout hors taxes du projet avec un plafond de 12 000 €.

Vote : unanimité

6 – DETR 2019 – demande de subvention

Il est possible de demander 2 subventions sur un même projet à condition que ce soit Région ou Département et Etat.

Pour le chemin de la Montagne, partie basse (point 4), il est donc possible de demander le FRAT (Région) et la DETR Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (Etat).

Il vous est proposé de faire une demande de subvention sur la base de 35 % du taux hors taxes de la dépense prévisionnelle.

Vote : unanimité

7 - Carte Temps Libre

La carte temps libre a pour objectif de permettre aux familles allocataires de conditions sociales modestes d'accéder à l'offre de loisirs de proximité sur la commune, portée par des structures habilitées par la Direction départementale de Cohésion Sociale ou dont les interventions sont reconnues localement.

Dispositif proposé par la CAF de Vaucluse et complémentaire au contrat enfance jeunesse national.

Il s'agit du Renouvellement de la convention 2019 et de son avenant pour un montant de 500 €.

Dépense 2017 : 377,50 €

Vote : unanimité

8 – Antenne Orange 4G

Il est convenu d'attendre que le conseil municipal soit au complet pour se prononcer sur ce sujet.

Informations diverses

Charte signalétique : suite à une réunion concernant la révision du règlement local de publicité mis en œuvre en décembre 2002 et la création d'un plan de jalonnement (SIL), le Parc du Luberon a proposé la mise en place d'un groupement de commandes pour prendre en compte la loi du 12 juillet 2010 « Grenelle 2 » et prendre en compte la charte signalétique du PNRL.

Les règlements existants doivent être révisés avant le 14 juillet 2020 sinon l'ancien règlement devient caduc et nous tombons sous le pouvoir de police du Préfet pour ce qui concerne la signalétique.

A voir au cours de la prochaine commission finances pour l'établissement du budget car dépense.

Budget à prévoir : 8 à 10 000 €

Luberon Coté Sud : le rapport annuel d'activités 2018 est à disposition en mairie. L'office a reçu 7293 personnes dans ses murs, 1277 appels téléphoniques, a traité 1188 mails et reçu 637 courriers.

Siecutom (Syndicat Intercommunautaire pour l'Etude, la Construction et l'Exploitation d'une Usine de Traitement des Ordures Ménagères) :

Rapport d'orientation budgétaire 2019 à disposition en mairie.

Fin de la réunion à 22h00